

Aménagement d'un port d'escale
pour les bateaux de croisière au quai
Algésilas-Lepage
Arrondissement La Baie 6211-04-002



DAA

↳ Environnement

AMÉNAGEMENT D'UN PORT D'ESCALE AU QUAI A.-LEPAGE

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

ADDENDA

Étude d'une alternative référant à l'utilisation du quai Powell (Alcan) et des terrains d'Abitibi-Consolidated (Usine Port-Alfred désaffectée).

Cet addenda apporte des modifications au point 1.4.2 de l'étude d'impact sur l'environnement publiée en septembre 2005. Il fait valoir plus particulièrement les tractations entre la ville de Saguenay et la Société Alcan propriétaire du quai Powell, de même que la Société Abitibi-Consolidated propriétaire de l'usine Port-Alfred désaffectée, ce quai et ces terrains étant étudiés comme alternative au quai A.-Lepage aux fins d'y accueillir des bateaux de croisières.

Le quai Powell se localise au fond de la baie des Ha! Ha!, à 1,5 km à l'est du quai A.-Lepage et est propriété d'Alcan. Il s'agit d'un quai commercial utilisé jusqu'à récemment pour la manutention de papier journal. Il est toujours utilisé par Alcan pour le transbordement de vracs liquides. La fermeture de l'usine d'Abitibi-Consolidated a favorisé l'abandon partiel de son utilisation. Ce quai appartient à l'environnement industriel d'Alcan où un autre quai, immédiatement voisin (Duncan), sert au transbordement de matières premières et à l'expédition d'aluminium.

L'intérêt de ce quai en vue de l'accueil de paquebots est intimement lié à la fermeture en 2003 de l'usine d'Abitibi-Consolidated établie sur les terrains adjacents. Depuis, divers scénarios de requalification urbaine ont été étudiés par Promotion Saguenay. Il en a résulté que les terrains d'Abitibi-Consolidated pourraient donner lieu à une utilisation partielle à des fins industrielles, mais surtout à une utilisation récréative et touristique de tout le front de mer.

En juillet 2006, Abitibi-Consolidated et le maire de la ville de Saguenay annonçaient la cession de la majeure partie des terrains de l'usine Port-Alfred à cette dernière, en vue d'une utilisation récréative, le cas échéant comprenant l'accueil des croisiéristes.

Port Saguenay a procédé au cours de l'été 2006 à une évaluation préliminaire de l'infrastructure du Quai Powell et de sa capacité de supporter l'accostage de paquebots. On a notamment réalisé une inspection des pieux (en surface et sous l'eau), y compris sous-marine, du tablier de béton et des équipements.

Parallèlement, la ville de Saguenay a procédé à une négociation avec Alcan dans le but d'obtenir une cession du Quai Powell pour la desserte des croisières. Or, le 17 octobre 2006, Alcan a annoncé à Promotion Saguenay qu'elle n'entendait pas vendre le quai Powell en vue d'y recevoir des bateaux de croisières. Les motivations invoquées par Alcan tiennent au fait que l'entreprise ne peut garantir que des activités industrielles « n'auront aucun inconvénient sur l'exploitation d'un quai d'escale pour accueillir les bateaux de croisière. » (Le Quotidien, édition du 18 octobre 2006, « Bateaux de croisières : Oubliez le quai Powell ».).

À la suite de l'ensemble de ces tractations, le refus d'Alcan de céder son quai Powell fait en sorte qu'il n'y ait pas là d'alternative à l'aménagement du quai A.-Lepage au soutien du développement d'une escale de croisière.